

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Date de la convocation :

3 avril 2019

Date d'affichage :

3 avril 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LEBOUCCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Adjoint
Marc LIBERT – Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Anne LEGOUBÉ - Aline JOSSE - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc VALLET - Christian THÉBAULT - Anne-Marie VEILLÉ

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Madame Cécile BOULDÉ est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019
- Travaux de voirie – marché à bons de commande : consultation (*délibération*)
- Travaux de réhabilitation du réseau assainissement : consultation, subventions (*délibération*)
- Rue de la Martinière : devis SDE pour le déplacement des candélabres (*délibération*)
- Station d'épuration : devis SAUR pour la couverture de la goulotte du clarificateur et demande de subvention (*délibération*)
- Avancement de grade d'un agent au 1^{er} décembre 2019 : création du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) : approbation projet de fonctionnement, budget prévisionnel, autorisation de signature de la convention entre les communes, de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (*délibération*)
- Vœux de soutien au Pacte Finance Climat (*délibération*)
- Planning des permanences des élections européennes du 26 mai 2019
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Travaux de rénovation énergétique : lancement de la consultation auprès des entreprises (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie – marché à bons de commande : consultation

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI, Adjoint, rappelle la décision de la commission voirie, de passer un marché à bons de commande pour le programme annuel des travaux de voirie, pour 3 années : 2019, 2020 et 2021.

Il rappelle également la signature d'un contrat d'études avec « GP Etudes » pour la mission de maîtrise d'œuvre dont l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Afin de programmer un début de réalisation des travaux du programme 2019, en juillet prochain, il propose de lancer, dès maintenant, la consultation auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer la consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie du programme annuel des années 2019, 2020 et 2021, dans le cadre d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible 2 fois ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Pour les travaux du programme 2019, les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal, à l'opération 67, article 2315.

Travaux de réhabilitation du réseau assainissement : consultation - subventions

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI rappelle que, suite au diagnostic du réseau assainissement réalisé par EF Etudes, il a été décidé, lors du vote du budget assainissement 2019, d'inscrire des crédits pour réaliser les travaux de réhabilitation de quelques tronçons du réseau d'eaux usées, au vu du rapport final du diagnostic, afin de diminuer les intrusions d'eaux parasites.

Il rappelle également le transfert de la compétence « eau et assainissement » à Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2020 et l'intérêt pour la commune de réaliser ces travaux avant ce transfert.

Aussi, par délibération en date du 20 mars 2019, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau GP Etudes, qui comprend la préparation du dossier de consultation des entreprises.

Afin de programmer la réalisation des travaux en septembre prochain, il propose de lancer, dès maintenant, la consultation auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer la consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau assainissement au vu du rapport final de l'étude « diagnostic » réalisée par EF Etudes ;
- de solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées, notamment près de l'Agence de l'Eau ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget assainissement 2019, à l'opération 53, article 2315.

Rue de la Martinière : devis SDE pour le déplacement des candélabres

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Dans le cadre des travaux de la rue de la Martinière, Michel BENEDETTI précise que 13 candélabres doivent être déplacés.

Le SDE 35, ayant la compétence éclairage public, a estimé le montant des travaux dont le reste à charge pour la commune s'élève à 15.391,96 € TTC, déduction faite de leur participation financière à hauteur de 20%.

Michel BENEDETTI propose d'accepter ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis estimatif du SDE 35, pour le déplacement de 13 candélabres rue de la Martinière, dont le reste à charge pour la commune s'élève à 15.391,96 € TTC, déduction faite de leur participation financière à hauteur de 20% ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal 2019, à l'opération 67, article 2315.

Station d'épuration : devis SAUR pour la couverture de la goulotte du clarificateur et demande de subvention

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Afin de palier au problème du dépôt de boues, d'algues, de vase sur la goulotte du clarificateur de la station d'épuration, venant détériorer de façon momentanée la qualité du rejet de la station, la SAUR propose un devis pour la mise en place d'une couverture définitive de la goulotte s'élevant à 12.400,00 € HT – 14.880,00 € TTC.

Michel BENEDETTI propose d'accepter ce devis et de demander les subventions susceptibles d'être accordées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de la SAUR, pour la couverture de la goulotte du clarificateur de la station d'épuration, s'élevant à 12.400,00 € HT – 14.880,00 € TTC ;
- de solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Michel BENEDETTI informe aussi de la réception d'un devis de la SAUR pour la fourniture et la mise en place d'un capteur de niveau pendulaire, au niveau du poste de relèvement, d'un montant de 850,00 € HT – 1.020,00 € TTC.

Travaux de rénovation énergétique : lancement de la consultation auprès des entreprises

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2018, décidant d'engager les travaux de rénovation énergétique à l'école publique, à la mairie, à la salle des fêtes, du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et la délibération du 20 février 2019, décidant de retenir le bureau ECIE comme maître d'œuvre.

Dans un premier temps, les principaux travaux envisagés concernent l'école avec le passage au chauffage gaz sur quasiment la totalité du bâtiment et un complément en électrique fonction de la capacité de la chaudière en place ainsi que des travaux de ventilation pour une conformité avec les nouvelles normes réglementaires de la « qualité de l'air ». A la mairie, l'objectif est aussi de passer au chauffage gaz sur la totalité du bâtiment.

Il propose le lancement de la consultation auprès des entreprises dès maintenant, afin de programmer les travaux pendant les vacances d'été prochaines sachant que le dossier de consultation est préparé par ECIE, en partenariat avec « Le Pays de Fougères ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer la consultation auprès des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique décrits ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Personnel communal : création du grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Au vu du tableau d'avancement de grade 2019, un agent sur le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement sur le grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2019.

La Commission Administrative Paritaire du 25 mars 2019 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose de créer le grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec pour date d'effet, le 1^{er} décembre 2019, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer un grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe, un agent de la collectivité remplissant les conditions nécessaires d'avancement de grade ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- de fixer la date d'effet de cette décision au 1^{er} décembre 2019 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) : projet de fonctionnement – budget - convention

Présentation : Catherine LÉBOUCQ – Adjointe

Catherine LÉBOUCQ, Adjointe, rappelle la délibération du 13 juin 2018, décidant de donner un accord de principe pour la création d'un RIPAME entre les communes de Javené, Lécousse, Romagné et Saint Sauveur des Landes.

Elle rappelle également les principales missions du RIPAME dont l'accueil et l'information des parents et des assistantes maternelles, l'animation et l'accompagnement de la professionnalisation. L'objectif étant d'apporter un service de qualité aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel, de favoriser la vocation de nouvelles assistantes maternelles face au vieillissement de cette profession, de dynamiser la vie du territoire au niveau de la petite enfance.

Plusieurs réunions ont été organisées entre les 4 communes afin d'élaborer :

- le projet de fonctionnement, fil conducteur de l'action du RIPAME ;
- la convention de fonctionnement entre les communes qui définit les missions et les modalités de fonctionnement ainsi que son financement ;
- le budget prévisionnel avec la participation des communes.

Une animatrice à temps complet va être recrutée qui assurera, par semaine et par commune, une ½ journée d'atelier d'éveil et une ½ journée en accueil au public. Elle sera employée par la commune de Lécousse qui supportera l'avance de trésorerie pour l'ensemble des dépenses du RIPAME.

Dans le cadre de la convention, les espaces jeux existants de Javené et Lécousse peuvent être intégrés. Il en découle une participation financière à hauteur de 28% pour Javené et Lécousse et 22% pour Romagné et Saint Sauveur des Landes. Le budget prévisionnel prévoyant un reste à charge pour les communes de 15480 €, il en découle une participation prévisionnelle pour Javené d'environ 4.330 €, sachant que les autres recettes ne sont que des aides de la CAF.

Catherine LÉBOUCQ propose d'approuver le projet de fonctionnement, la convention de fonctionnement et le budget prévisionnel du RIPAME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de fonctionnement du RIPAME de Javené, Lécousse, Romagné et St Sauveur des Landes ;
- d'inscrire les crédits suffisants à son budget principal afin de garantir le bon fonctionnement de celui-ci ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents à intervenir, notamment l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse de Fougères Agglomération, la convention entre les communes de Javené, Lécousse, Romagné et Saint Sauveur des Landes relative à la répartition financière des charges et recettes du RIPAME (fonctionnement et investissement), la convention relative à la mise à disposition du matériel au RIPAME avec les associations gérant les actuels espaces jeux.

Pour plusieurs élus, la proportion du temps de l'animatrice dédiée à l'information est trop importante par rapport à celle pour l'animation. Il est aussi précisé que l'engagement financier de la commune tient tant que la CAF subventionne.

Soutien au Pacte Finance Climat

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Suite à l'envoi demandé lors du dernier conseil, de documents relatifs au Pacte Finance Climat, Monsieur le Maire rappelle la réception d'un courrier de Stéphane IDLAS, adjoint au maire de Beaucé, invitant les élus du territoire fougerais, à suivre le conseil municipal de Beaucé, dans leur démarche de soutien au Pacte Finance Climat dont le but est de mettre la finance au service de la transition écologique en Europe et en Afrique.

Ce mouvement est à l'initiative de l'association « agir pour le climat », qui milite pour que l'Europe et ses États membres se dotent de moyens financiers à la hauteur des enjeux nécessaires pour lutter contre le dérèglement climatique.

Monsieur le Maire propose de soutenir cet appel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de soutenir l'appel pour un Pacte Finance Climat européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

Forum des associations : Michel BRARD informe de la date du prochain forum des associations, arrêtée par la commission « sports », le vendredi 6 septembre 2019 de 18 heures à 21 heures.

« Argent de poche » des vacances de printemps : 9 jeunes et 36 chantiers.

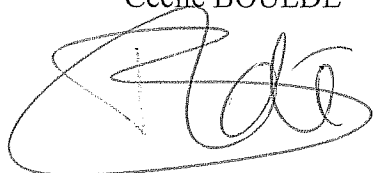
Espace Ferdinand de Lariboisière : Monsieur le Maire informe de la date de réception des travaux, le mardi 16 avril 2019.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 15 mai 2019 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : lundi 29 avril 2019 à 18 h 30
- Commission communication : jeudi 25 avril 2019 à 18 h 30
- Réunion « révision PLU » : lundi 6 mai 2019 à 18 h 15
- Commission urbanisme et aménagement : lundi 13 mai 2019 à 18 h 15
- Cérémonie du « 8 mai » : mercredi 8 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

La secrétaire,
Cécile BOULDÉ



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

